

Le féodal ne se rendait pas compte des avantages d'un régime plus libéral que celui qui était d'ordinaire en usage dans le domaine. Il gênait de toutes façons l'activité de ses sujets. Il ne savait pas modérer ses redevances. Il accablait l'exploitant de taxes variées, nuisibles à une bonne exploitation. Le paysan ne pouvait disposer ni de son temps, ni des produits de sa tenure, ni jouir des terres communes sans se heurter à des restrictions abusives. Il était assujéti à d'onéreux monopoles, en échange de services dont il n'avait pas été appelé à débattre la rémunération. A chaque pas, il se heurtait à des règlements (*bans*) seigneuriaux qui gênaient son initiative. Il voyait ses champs dévastés par les lapins et les pigeons élevés dans les garennes et les colombiers du seigneur ou par les bêtes sauvages dont celui-ci se réservait généralement la chasse. A chaque instant, il pouvait être forcé de livrer ses véhicules, son bétail, ses provisions, en vertu du *droit de prise*, et de se ruiner pour héberger et nourrir, en vertu du *droit de gîte et de procuration*, le seigneur et ses agents. Il n'avait ni la liberté d'achat ni celle de vente. La tutelle perpétuelle du seigneur paralysait son travail.

La vie des vilains pendant la première époque féodale. — C'est pour ces motifs que l'existence matérielle et morale des paysans a été si incertaine et souvent si misérable avant le XII^e siècle. Il y a eu certainement des régions où elle a été tolérable, telles que la Rhénanie, l'Aquitaine, la Flandre, une partie de la France du Nord, les pays du Midi méditerranéen, mais en général, c'est plutôt sous de sombres couleurs qu'elle se présente pendant les cent cinquante premières années de l'ère féodale en Occident. Isolés dans leurs fermes, plus souvent encore groupés dans ces milliers de villages qui se sont formés sur le territoire de l'ancienne *villa* démembrée, assez souvent, dans le Midi, concentrés en bourgs ou petites villes fortifiées, les vilains vivent au jour le jour dans des conditions